



Fin de CDD proposition CDI différent

Par **Swim**, le **18/04/2014** à **19:41**

Bonjour à tous,

Actuellement en CDD comme entraineur de natation mon contrat arrive à terme fin juin. Mon employeur me propose un CDI ensuite, que je souhaite décliner car j'ai un autre projet (et il le savait).

Dans cette proposition le salaire est le même, mais le contrat à temps plein (mon CDD était à temps partiel).

Les heures rajoutées correspondent à des activités légèrement différentes :

Actuellement je ne fais que de l'entrainement sur le même lieu de travail + des compétitions.

Dans le nouveau contrat :

Il y a des cours de natation (qui ne sont pas de l'entrainement) dans d'autres lieu de travail (15km environ)

Egalement des cours d'aquagym.

En déclinant la proposition de CDI vais-je perdre la prime de précarité bien que les activités soit légèrement différentes ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **19/04/2014** à **09:39**

Bonjour,

Vous pourriez apparemment prétendre que la proposition de CDI n'est pas pour le même emploi ou similaire mais déjà parce que c'est un emploi à temps plein, ceci après la rupture du CDD tout en la refusant dans le délai que vous a laissé l'employeur pour éviter qu'il vous en fasse une autre...

Par **Swim**, le **22/04/2014** à **16:09**

D'accord.

Merci beaucoup pour les renseignements.